

Accueil périscolaire et de loisirs
"L'Ile aux enfants"
Tél 02.41.29.06.81



INSCRIPTION 2024-2025

*Cette année, le dossier complet est à remettre dans la boîte aux lettres **au plus tard le lundi 15 juillet***

Pour les nouvelles familles, le contact se fera par mail pour fixer un rendez-vous avec la directrice si besoin.

● Documents à conserver :

Le règlement intérieur

● Documents à retourner :

- Le document « Informations Famille »
- La page 8 du règlement intérieur signée
- Le Mandat de Prélèvement SEPA (si vous le souhaitez régler par prélèvement)
- Chèque d'adhésion de 28 euros par famille
- Une fiche sanitaire par enfant **dûment remplie** (signature au dos). Les informations de celle-ci sont primordiales pour assurer le bon accueil de votre enfant et une meilleure prise en charge en cas de besoin.

- Une photo d'identité
- Photocopie de l'assurance responsabilité civile
- Une boîte de mouchoirs par famille
- La charte d'aide aux devoirs (si vous souhaitez bénéficier de ce service)

Tout dossier non complet ne sera pas validé

Merci Le bureau

INFORMATIONS FAMILLE

PARENT 1

Civilité Madame Monsieur Mademoiselle

Nom : Prénom:

N° tél: N° mobile:

Courriel :

Adresse:

Code postal : Ville:

Employeur :

Tél employeur :

PARENT 2

Civilité Madame Monsieur Mademoiselle

Nom : Prénom:

N° tél: N° mobile:

Si différent, compléter ci-dessous:

Courriel :

Adresse:

Code postal : Ville:

Employeur :

Tél employeur :

Régime: CAF MSA

N° allocataire:

Divers:

Nom du médecin de famille: N° tél :

Personnes à contacter (si les parents ne sont pas joignables) :

Nom, prénom : N° tél :

Nom, prénom : N° tél :

Autorisation de consulter le service CAF PRO: Oui Non

Envoyer les factures par Email: Oui Non

COUP DE POUCE

Nous pouvons avoir besoin d'aide ponctuellement. Quels sont vos domaines de compétences ?(cocher la bulle correspondante) :

Aider lors de manifestation Jardinage
 Bricolage Accompagner lors de sortie Couture Autre:

ENFANT 1

Nom : Prénom:

Date de naissance:

Ecole :

Classe en 2023/2024

Autorisations:

▶ de transports pour sorties Oui Non

▶ d'hospitalisation en cas d'urgence Oui Non

▶ de publication photographiques dans la presse et/ou
sur le web Oui Non

▶ de maquillages pendant certaines activités Oui Non

ENFANT 2

Nom : Prénom:

Date de naissance:

Ecole :

Classe en 2023/2024:

Autorisations:

▶ de transports pour sorties Oui Non

▶ d'hospitalisation en cas d'urgence Oui Non

▶ de publication photographiques dans la presse et/ou
sur le web Oui Non

▶ de maquillages pendant certaines activités Oui Non

ENFANT 3

Nom : Prénom:

Date de naissance:

Ecole :

Classe en 2023/2024:

Autorisations:

▶ de transports pour sorties Oui Non

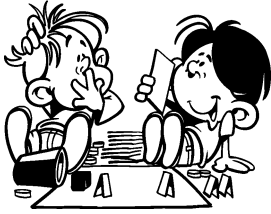
▶ d'hospitalisation en cas d'urgence Oui Non

▶ de publication photographiques dans la presse et/ou
sur le web Oui Non

▶ de maquillages pendant certaines activités Oui Non

Fait à, le

Signature des parents



ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS L'ILE AUX ENFANTS PLACE DES LUTINS, 49360 TOUTLEMONDE

REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

L'accueil périscolaire est une structure d'accueil, avant et après l'école, qui s'adresse aux enfants scolarisés dans l'école Louis Ferrand de TOUTLEMONDE.

L'accueil de loisirs accueille les enfants de la commune de la pré-petite section au CM2, les mercredis et vacances. Il se situe dans le local communal, Place des lutins, et permet d'accueillir des enfants d'une manière régulière ou occasionnelle.

L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs de TOUTLEMONDE sont mis en place par l'association L'ILE AUX ENFANTS, dans le respect de la législation en matière d'aménagement, de confort, d'hygiène et de sécurité des enfants.

INSCRIPTION :

Le dossier d'inscription est à retirer au local de l'île aux enfants jusqu'au vendredi 28 juin et à remettre dans la boîte aux lettres jusqu'au lundi 15 juillet inclus. Pour les nouvelles inscriptions, un rendez-vous sera fixé avec la directrice pour compléter le dossier ensemble.

Les documents qui composent ce dossier à nous retourner :

- ◆ La fiche « Informations famille »
- ◆ Le règlement intérieur signé
- ◆ La fiche de « Mandat de prélèvement SEPA »
- ◆ Un chèque d'adhésion de 28 euros par famille
- ◆ Une fiche sanitaire par enfant. Les informations de celle-ci sont primordiales pour assurer le bon accueil de votre enfant et une meilleure prise en charge en cas de besoin.
- ◆ Une photo format identité (pour les nouveaux adhérents ou les enfants qui passent en CP).
- ◆ Une attestation de l'assurance responsabilité civile

Tout dossier non complet sera refusé à l'inscription.

Tout changement de situation familiale, au cours de l'année, est à signaler.

Le règlement intérieur s'applique à toute personne fréquentant l'association, que ce soit enfants, animateurs, direction et même parents. Il est fondé sur la loi commune qui vise tant au respect des personnes (pas de violence, pas d'insultes, pas de discrimination) qu'au respect des biens.

Bonne humeur et politesse ne peuvent que favoriser le dialogue.

Article 1 – Fonctionnement

L'accueil périscolaire (APS) est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi, rythme scolaire, (les horaires s'adaptent aux horaires de l'école), et la journée du mercredi.

⊖ Matin : 7H00 à 8H45

⊖ Soir : 16H30 à 18H45

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est ouvert les vacances scolaires aux dates suivantes,

Sous réserve du nombre d'inscriptions des enfants

Du lundi 21 octobre au vendredi 31 octobre 2024

Du lundi 23 au vendredi 27 décembre 2024 (fermeture le 25)

Du lundi 10 février au vendredi 14 février 2025

Du lundi 17 février au vendredi 21 février 2025

Du lundi 7 Avril au vendredi 11 avril 2025

Du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août et du 25 au 29 août 2025

Un accueil péri-alsH est proposé de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h45.

La journée commence à 9h00 et se termine à 17h00.

A l'arrivée, l'enfant est accompagné jusqu'à l'intérieur de la structure et confié à un animateur. Au départ l'enfant est récupéré par la ou les personnes majeures citées dans le fichier de l'enfant. Il est donc impératif que chaque parent badge à l'arrivée et au départ des enfants. L'association décline toute responsabilité en dehors de l'enceinte du local.

Article 2 – Encadrement

L'encadrement est assuré par des personnes qualifiées sous la responsabilité d'une directrice salariée de « L'île aux enfants ». L'équipe d'animation est tenue d'assurer la sécurité affective, morale et physique de l'enfant, et à signaler tout incident survenu à l'accueil. Le nombre d'encadrant dépend du nombre d'enfants inscrits.

Les enfants accueillis auront un comportement respectueux envers les personnes chargées de leur surveillance, envers les autres enfants et le matériel mis à disposition.

Si le comportement d'un enfant pouvait s'avérer dangereux pour lui-même ou pour le groupe, les parents seraient avertis et convoqués par la directrice. En cas de récidive, l'enfant pourrait être renvoyé temporairement ou définitivement.

Le personnel ne confie les enfants qu'à leurs parents. Dans le cas contraire, les parents demandent par écrit que l'enfant soit confié à la personne majeure dont ils précisent : nom, prénom, adresse et n° de téléphone.

Dans le cas où les parents d'un enfant sont absents à l'heure de fermeture de l'accueil périscolaire, le personnel, après avoir tenté de joindre les parents, fait appel aux personnes nommées par les parents lors de l'inscription pour prendre en charge l'enfant en cas d'absence.

Les parents doivent reprendre leur enfant au plus tard à l'heure de fermeture. En cas de retards répétés et pour ne pas pénaliser le personnel, l'association L'ILE AUX ENFANTS prendra toutes les décisions qui s'avéreront

nécessaires ; l'ultime sanction étant la radiation de l'inscription à l'île aux enfants.

Article 3 – Inscriptions, désistements, pénalités

Lors de l'inscription, un code d'accès et un mot de passe sont remis à la famille pour l'accès au portail familles. Les inscriptions et désistements sont disponibles librement jusqu'au dimanche soir 20 h 00 de la semaine à venir. Passé ce délai, tous changements doivent être informés par mail ou par téléphone auprès de l'équipe d'animation qui valide ou non l'inscription.

L'accueil périscolaire, pour les inscriptions et désistements hors délai

Accueil du matin	-Prévenir la veille avant 18h, pas de pénalités. -Après 18h ou non prévenues, l'inscription par enfant est facturée une heure en plus du temps de prise en charge demandé. -Après 18h ou non prévenues, les désistements sont facturés le temps prévu initialement par enfant.
------------------	--

Accueil du soir	-Prévenir avant 9 h le jour même, pas de pénalités. -Après 9h ou non prévenues, l'inscription par enfant est facturée une heure en plus du temps de prise en charge demandé. -Après 9h ou non prévenues les désistements sont facturés le temps prévu initialement par enfant.
-----------------	--

Le soir, tout enfant pris en charge à l'école, sera facturé ¼ d'heure, même s'il part pendant le trajet.

Mercredis	-Prévenir avant 9h le lundi, pas de pénalités -Après 9h ou non prévenues les inscriptions sont facturées le temps de présence de l'enfant avec un supplément de 3€. -Après 9h ou non prévenues les désistements sont facturés le temps prévu initialement par enfant.
-----------	---

L'accueil de loisirs

Le portail famille est ouvert sur une période précisée sur la plaquette de chaque période de vacances.

Tous désistements après la période d'inscription seront facturés sauf cas exceptionnels indiqués ci- dessous :

- enfant malade (présentation d'un certificat médical obligatoire)
- perte d'emploi d'un ou des parents (sur justificatif)
- chômage technique d'un ou des parents (sur justificatif).

Toutes inscriptions après la période d'inscription sera facturé 3 € supplémentaires.

Article 4 – Vie à l'accueil

Le matin et le soir les enfants sont accompagnés sur le trajet école / périscolaire par les animatrices assurant leur sécurité.

Le petit déjeuner est proposé aux enfants jusqu'à 8H00. Un goûter est servi après la journée d'école ou d'accueil.

Le repas du midi pour l'accueil de loisirs est fourni par le traiteur « Restoria » situé à Angers. Le repas est livré en liaison froide et il est composé de 5 éléments.

Article 5 – Vie pratique

L'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sont aussi des lieux de rencontre pour les enfants où des règles de collectivités sont mises en place. Ils apprennent à respecter les jeux des autres, à rencontrer des enfants hors de leur environnement habituel. (Écoles, sports...).

C'est également un lieu de rencontre pour les parents.

La tenue de l'enfant devra être adaptée aux activités de l'accueil de loisirs (tenue pratique, jogging...) et à la saison (casquette, bottes, manteau chaud). Une tenue de rechange doit être prévue pour les plus petits et un vêtement de pluie est à mettre impérativement dans le cartable. Il est conseillé d'y mettre aussi une paire de chaussettes. Afin d'éviter la perte des vêtements, il est recommandé de les étiqueter au nom de l'enfant.

En ce qui concerne la sieste, fournir un duvet ou une couverture.

Les jeux et jouets personnels, les jeux vidéo, les téléphones, les lecteurs de musique ne sont pas autorisés.

Article 6 – Santé, hygiène en collectivité

Ne sachant pas comment les autorités sanitaires vont évoluer sur leur protocole sanitaire, nous vous communiquerons ultérieurement les mesures qui nous seront imposées.

Les informations de la fiche sanitaire sont primordiales pour assurer le bon accueil de votre enfant et une meilleure prise en charge en cas de besoin. En cas de maladie ou d'accident, la directrice prévient la famille, le médecin désigné, ou les pompiers en cas d'urgence.

Si l'enfant suit un traitement, fournir l'ordonnance du médecin.

Néanmoins, la directrice pourra se réserver le droit de refuser l'enfant si celui-ci est contagieux.

Si votre enfant suit un régime alimentaire particulier, merci de prévenir lors de l'inscription, afin d'établir un Plan Alimentaire Individuel (PAI).

Article 7 – Tarification

Une adhésion à l'association est obligatoire pour bénéficier de ses services. Elle se règle lors des inscriptions. Les tarifs horaires ou journaliers sont fixés selon le quotient familial pour les ressortissants CAF et MSA.

Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire)

Quotient familial	Par 1 /4 d'heure	À l'heure
0 à 700	0,77€	3.06€
701 à 900	0,86€	3.43€
901 à 1100	0,94€	3.72€
1101 à 1250	0,98€	3,90€
1251 à 1500	1.03€	4.10€
1501 et plus	1.07€	4.28€

Accueil De Loisirs Sans Hébergement (mercredi en période scolaire et les vacances).

Quotient familial	Journée Avec repas 9-17h	Matin sans repas 9-12h	Matin avec repas 9h-13h	Ap-midi avec repas 12h-17h	Ap-midi sans repas 13-17h	Semaine de 5 jours
0 à 700	13.65€	6.00€	10.47€	12.95€	8.36€	63.56€
701 à 900	17.20€	7.74€	12.17€	14.75€	10.35€	75.32€
901 à 1100	19.07€	8.73€	13.13€	16.04€	11.64€	84.41€
1101 à 1250	20.83€	9.71€	14.13€	17.36€	12.95€	92.85€
1251 à 1500	21.83€	10.22€	14.64€	18.04€	13.63€	97.39€
1501 et plus	22.71€	10.72€	15.15€	18.72€	14.31€	101.94€
Non allocataire, famille extérieure non scolarisée	25.46€	12.75€	17.16€	20.56€	16.15€	113.48€

En application du décret au 23 juillet 2018, les accueils du mercredi doivent désormais faire l'objet d'une déclaration d'accueil périscolaire.

Pour info le repas a un coût de 4.64€ qui est inclus dans les tarifs du tableau ci-dessus.

Pour les sorties, un pique-nique et/ ou une participation supplémentaire peut être demandée, suivant la nature de celle-ci.

Le prix du petit déjeuner : 0.50€

Le goûter est compris dans la tarification. Les tarifs sont révisables selon décision du bureau.

Les factures sont éditées le 1^{er} de chaque mois et sont payables à réception.

Vous pouvez régler vos factures en prélèvements SEPA (de préférence), par chèque, CESU, chèques vacances, par virement. Pour chaque règlement, merci d'indiquer le numéro de facture.

Pour les virements, sur demande, nous vous donnerons le RIB de l'association.

La CAF participe à hauteur de 0.549 € de l'heure sur les prestations d'accueil périscolaire.

La CAF participe à hauteur de 0.579 € de l'heure sur les prestations d'accueil de loisirs.

DEDUCTION FISCALE :

Pour vos déductions fiscales de frais de garde, nous vous délivrons un justificatif en début d'année. Elles sont établies aux enfants ayant moins de 6 ans le 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Article 8 – Mon partenaire CAF, MSA

La CAF de Maine-et-Loire met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement le Quotient Familial de chaque adhérent grâce au numéro d'allocataire. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à cette consultation. Dans ce cas, contactez-nous et apportez-nous un justificatif récent de votre Quotient Familial.

Pour les ressortissants de la MSA, il faut fournir un justificatif de celle-ci.

Article 9 – Divers

Durant l'année, diverses rencontres sont organisées par l'association.

Boum d'halloween en octobre,

Portes Ouvertes en février/ mars,

Assemblée générale en avril/ mai.

L'île aux enfants souscrit une assurance en responsabilité civile organisateur d'accueil de mineurs.

Un dialogue régulier entre les parents, les animateurs et l'association L'ILE AUX ENFANTS est indispensable pour le bon fonctionnement de l'accueil.

Vous pouvez nous contacter soit par

Mail : l-ileauxenfants-toutlemonde@orange.fr

Tél : 02.41.29.06.81

Lien d'inscription :

Vous trouverez le lien ci dessous :

http://www.delta-enfance3.fr/ILEAUXENFANTS_TOUTLEMONDE

Merci encore pour votre confiance.

Les parents devront prendre connaissance du présent règlement, l'adopter et le signer. Un exemplaire du règlement sera affiché dans la périscolaire.

Fait à Toutlemonde, le

Christelle PONSOLLE

Signature des Parents

(Lu et approuvé)

L'île aux enfants souscrit une assurance en responsabilité civile organisateur d'accueil de mineurs.

Un dialogue régulier entre les parents, les animateurs et l'association L'ILE AUX ENFANTS est indispensable pour le bon fonctionnement de l'accueil.

Vous pouvez nous contacter soit par

Mail : l-ileauxenfants-toutlemonde@orange.fr

Tél : 02.41.29.06.81

Merci encore pour votre confiance.

Les parents devront prendre connaissance du présent règlement, l'adopter et le signer. Un exemplaire du règlement sera affiché dans la périscolaire.

Fait à Toutlemonde, le

Christelle PONSOLLE

Signature des Parents

(Lu et approuvé)

Moyen de paiement souhaité à entourer :

Prélèvement SEPA

chèque

CESU

Virement

chèque vacances



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MÉDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



Mandat de prélèvement SEPA

Type de contrat : Annuel tacite reconduction

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez L'ILE AUX ENFANTS accueil de loisirs et périscolaire de TOUTLEMONDE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'ILE AUX ENFANTS accueil de loisirs et périscolaire de TOUTLEMONDE.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Votre nom

Nom du débiteur (s)

Votre adresse

Numéro et nom de la rue

Code postal, Ville

Pays

Les coordonnées de votre compte

IBAN

SWIFT BIC

Nom de la banque

Nom du créancier

L'île aux enfants

Nom du créancier

ICS N°: FR84ZZZ86D6E7

Identifiant du créancier

Place des Lutins – Rue de la Herse

Numéro et nom de la rue

49 360 TOUTLEMONDE

Code postal, Ville

France

Pays

Type de paiement:

Paiement récurrent / répétitif ou Paiement ponctuel

Signature du titulaire du compte

Signature (s)

Lieu, Date

A RETOURNER ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RIB



Nom et Prénom de l'enfant :



Charte de bonne conduite année scolaire

Aide aux Devoirs

Comme depuis 2 ans, une aide aux devoirs est proposée aux enfants, gratuitement, dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Ce temps d'aide et de soutien est assuré par 16 personnes bénévoles, qui ont choisi d'offrir une partie de leur temps libre à aider les enfants. L'aide aux devoirs ne peut pas se substituer à l'action des parents quant au suivi de la scolarité de leur enfant.

Les enfants qui le souhaitent se présentent aux bénévoles, accompagnés d'un encadrant de la périscolaire, après le goûter à partir de 16h50.

Il s'agit d'un temps de travail et d'échange seul ou en petits groupes, apprécié des enfants où le calme et l'écoute sont nécessaires.

Pour rendre ce moment de vie en société agréable pour tout le monde, il nous a semblé important de rappeler quelques règles, qui, si elles n'étaient pas respectées conduiraient les bénévoles à ramener l'enfant à la garderie.

Nous invitons les parents à lire ce texte avec leur(s) enfant(s). Il s'agit d'un engagement de la part de l'enfant à respecter des règles de conduite.

Je m'engage à:

- respecter les adultes et les autres enfants
- me montrer poli(e) avec chacun
- suivre les indications données par les adultes
- travailler dans le calme dans la pièce de travail
- me tenir correctement



Les bénévoles du groupe

« Vous avez besoin d'aide »

Signature de l'enfant :

Je m'engage à faire respecter ces règles

de bonne conduite par mon enfant

Signature des parents ou du responsable légal